



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



CHARTRE D'UTILISATION DE L'INTERNET, DES RESEAUX ET DES SERVICES MULTIMEDIA

(Conforme à la Charte nationale, BOEN n°9 du 26/01/2004)

CITE SCOLAIRE EDOUARD BRANLY
8 rue Baüyn de Perreuse
94130-NOGENT SUR MARNE

Tel : 01 48 73 22 12
Fax : 01 48 73 74 03

Courriel : ce.0940117s@ac-creteil.fr
Site : www.edouard-branly-nogent.com

Cette charte définit les conditions générales d'utilisation de l'internet, des réseaux et des services multimédias, **dans le cadre des activités pédagogiques ou éducatives de la cité scolaire BRANLY à Nogent sur Marne**, en rappelant l'application du droit et en précisant le cadre légal, afin de sensibiliser et de responsabiliser l'utilisateur (toute personne, élève, enseignant, personnel administratif ou technique, assistant d'éducation, autorisée à utiliser le réseau pédagogique de l'établissement).

La charte précise les droits et obligations que **l'établissement** et **les utilisateurs** s'engagent à respecter et s'appuie sur les lois en vigueur ;

- Loi d'orientation sur l'éducation du 10 juillet 1989
- Loi sur la liberté de la presse du 29 juillet 1881
- Loi n°78-17 informatique et libertés du 6 janvier 1978
- Loi n°82.652 sur la communication audiovisuelle du 29 juillet 1982 modifiée le 30 septembre 1986.

L'utilisation des moyens informatiques du lycée a pour objet exclusif de mener des activités d'enseignement ou de documentation.

L'accès au réseau se fait sous la responsabilité du Chef d'établissement et sous le contrôle d'un membre de la communauté éducative.

ADMINISTRATION DU RESEAU

Seules les personnes habilitées (collectivité territoriales et services du rectorat) veillent au bon fonctionnement du réseau et / ou interviennent selon les besoins pédagogiques (référents numériques).

RESPECT DE LA LEGISLATION

Sont interdits et pénalement sanctionnés :

Le non respect des droits de la personne, l'atteinte à la vie privée d'autrui, la diffamation et l' injure.

Le non respect des bonnes mœurs et des valeurs démocratiques.

Le non respect de la propriété intellectuelle et artistique en violation des droits de l'auteur.

Les copies de logiciels commerciaux pour quelque usage que ce soit (sauf copies de sauvegarde).

La contrefaçon.



USAGE DU RESEAU INTERNET

L'usage du réseau internet pédagogique est réservé à des activités d'enseignement répondant aux missions de l'Education Nationale.

Est interdite en particulier la consultation des sites pornographiques, des sites présentant toute forme d'apologie du racisme, de la violence, du négationnisme, les sites appelant à la haine raciale et d'une manière générale, tout site ne respectant pas la législation en vigueur.

La consultation des sites se fait sous le contrôle et la responsabilité d'un adulte.

L'établissement ne saurait être tenu pour responsable des consultations faites en dehors des systèmes mis en place.

L'établissement se réserve la possibilité de contrôler les sites visités par les élèves, afin de vérifier qu'ils soient conformes aux objectifs et aux missions de l'établissement.

ENGAGEMENT DE L'UTILISATEUR

L'utilisateur s'engage à n'utiliser le service que dans le cadre des objectifs pédagogiques ou éducatifs de l'établissement.

Il est responsable de l'emploi des ressources informatiques dont il a l'usage.

En particulier, il s'engage à :

Respecter la législation en vigueur ;

Ne pas utiliser de programmes destinés à contourner la sécurité ou saturer les ressources.

Ne pas introduire de programmes nuisibles.

Ne pas effectuer des actes de piratage extérieurs ou intérieurs à l'établissement.

Ne pas modifier la configuration des machines.

Ne pas lire, modifier, copier ou détruire d'autres fichiers que ceux qui lui appartiennent en propre.

Ne pas effectuer de copies de logiciels commerciaux.

Ne pas effectuer de téléchargements illégaux.

Il accepte que l'établissement dispose des informations nécessaires pour faire fonctionner le réseau et prenne toutes mesures urgentes pour stopper la perturbation éventuelle, en cas d'utilisation excessive ou illégale.

SANCTIONS

La Charte ne se substituant pas au règlement intérieur de l'établissement, le non respect des principes établis ou rappelés par la Charte, pourra donner lieu à des sanctions disciplinaires prévues dans le dit règlement intérieur.